



SERVICE
ENFANCE
JEUNESSE

PROJET PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE LOISIRS.



ANNEE 2005 - 2006

SOMMAIRE

1- CARTE D' IDENTITE DU CLSH	PAGE 2 et 3
2- LE PROJET EDUCATIF	PAGE 4
3- INTENTIONS EDUCATIVES DE L' EQUIPE	PAGE 5 et 6
4- LES ACTIVITES	PAGE 7
5- LA VIE QUOTIDIENE	PAGE 8 et 9
6- ORGANISATION DE L' ESPACE	PAGE 10
7- LE CADRE, LES REGLES, LA LOI	PAGE 11
8- L' EQUIPE D' ENCADREMENT	PAGE 12
9- L' EVALUATION	PAGE 13

1- CARTE D' IDENTITE

NOM : Centre de Loisirs Sans Hébergement.

N° ORGANISATEUR : 022 ORG 0514

ADRESSE : Mairie. BP 01
3, place du bourg
22560 Pleumeur-Bodou

tel : 02 96 23 92 75 - 06 26 53 75 41
Courriel : clsh-pleumeurbodou@wanadoo.fr

IMPLANTATION : Impasse de Crec'h Labo, derrière le site de Cosmopolis

Les locaux :

500 m² de bâtiments :

1 cuisine

1 salle restauration (110 couverts) avec un espace lecture et jeux de société

5 salles d'activités

1 régie pour le rangement du matériel

1 labo photo

1 infirmerie avec lit

1 bureau pour l'équipe

1 sanitaire (douche + wc) handicapé

2 blocs sanitaires garçons/ filles séparés (deux douches dans chaque bloc)

1 Hangar pour le matériel volumineux.

L'extérieur :

Un parc boisé et clôturé de 4 hectares, avec mini golf.

Différentes structures et aires de jeux (basket, foot, tennis...)

Matériel éducatif et sportif :

Travaux manuels (activités scientifiques, artistiques, nature, jouets...)

Matériel vidéo, audio, photo, informatique

Matériel de camping, marabout

VTT, BMX, rollers

Ballons, raquettes, jeux d'extérieurs multiples.

Transport : nous disposons d'un mini bus 9 places.

L' EQUIPE : Pour les mercredis :

1 animateur territorial, chargé de la

coordination du service Enfance Jeunesse et directeur du CLSH.

3 animatrices (dont une est animatrice de garderie périscolaire)

Des stagiaires BAFA

1 cuisinier (personnel de cantine communale)

Pour les vacances scolaires :
En fonction des effectifs, embauche de personnel vacataire (animés, stagiaires, BAFA/BAFD, BSB, cuisine).

LES ENFANTS : Nous accueillons les enfants de 3 à 14 ans.
Provenance des enfants :
80 % de Pleumeur-Bodou
15 % de Trégastel
5 % autre (Trébeurden, Perros-Guirec)

Fréquentation journée moyenne :
Le mercredi : environ 20 enfants
Petites vacances scolaires : environ 45 enfants
Vacances d'été : de 70 à 120 enfants

OUVERTURE : Le centre accueille les enfants toute l'année.
L'enfant peut venir pour la journée ou la demi-journée (avec ou sans repas)
Horaires d'accueil : de 8 h à 18 h 30
Quelques chiffres :
Nombre de jours d'ouverture :
Mercredis : 34 jours
Toussaint : 5 jours
Noël : 5 jours
Hiver : 8 jours
Pâques : 7 jours
Juillet et Août : 38 jours
Total : 97 jours d'ouverture (soit environ 1000 H /an)

2- LE PROJET EDUCATIF

La structure nouvellement acquise par la commune, doit permettre d'assurer une continuité de l'offre de loisirs gérée auparavant par France Télécom. Il importe donc de redéfinir de nouveaux axes de travail, et d'engager une nouvelle réflexion à l'échelle communale.

Ce travail est en cours de réalisation, avec, d'une part les élus, et d'autre part, tous les acteurs locaux de la vie sociale. L'acquisition du centre de loisirs et l'embauche d'un animateur territorial, montre la volonté municipale d'assurer une dynamique de loisirs sur son territoire. Plus qu'un centre de loisirs, cette structure devra se développer dans le futur, afin de répondre à des besoins nettement identifiés à Pleumeur-Bodou (manque de salle pour les associations).

C'est pourquoi, nous travaillons déjà avec les associations sportives et culturelles locales, afin que chacun puisse devenir un utilisateur régulier de cette structure. Cela implique a fortiori, que le projet éducatif, soit pensé dans une globalité à l'échelle communale, pour que les activités du centre de loisirs s'insèrent de manière cohérente dans la réalité des loisirs et du tourisme local.

La vocation de notre équipement est bien à terme, de pouvoir offrir divers services à la population locale (prêt ou location de salle, organisation de conférence, d'évènements, d'expositions), et de s'ouvrir à une clientèle touristique (accueil de groupes d'enfants et de jeunes, spectacle estival, stages...).

L'accueil des enfants au centre de loisirs, doit donc tenir compte de notre nouveau statut. En effet, il est essentiel que nous puissions assurer des passerelles avec les autres structures locales (association sportives et culturelles, écoles, collège, parents...), afin de rester dans notre préoccupation éducative centrée sur L'ENFANT.

Notre réflexion et notre travail, doit permettre à l'enfant de s'épanouir dans son environnement local. En fédérant les énergies, en développant le travail partenarial et la mise en commun de nos compétences au service de l'enfant, nous lui permettrons de grandir dans un contexte riche et sécurisant. L'enfant, trouvera alors auprès de l'adulte, un référent qui le guidera dans son apprentissage de la vie citoyenne.

Conscients de l'importance du rôle éducatif des parents, il importe d'associer ces derniers à notre réflexion, afin de ne pas nous substituer à leur rôle, mais de nous positionner en tant que soutien ou conseiller.

La structuration du service enfance jeunesse, devra nous amener à réfléchir aux réalités et contraintes sociales vécues par l'enfant fréquentant les différents espaces de loisirs, à l'occasion des temps libres, péri et extra scolaires. Notre projet éducatif, pensé à l'échelle communale, tiendra compte de toutes ces réalités, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des parents.

Notre rôle éducatif au sein du centre de loisirs se pose en complémentarité des parents, de l'école. L'enfant étant au cœur de notre action, chaque temps de vie (accueil, activités, vie quotidienne, siestes, repas, toilettes...), prend en compte l'enfant dans sa singularité et ses spécificités. Motivée par des valeurs de respect, de développement, d'épanouissement individuel, d'échange collectif, de créativité et d'enrichissement constant, l'équipe s'attache à travailler en permanence au service de L'ENFANT.

3- LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L' EQUIPE

Le centre de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles, activités, jeux. En réfléchissant sur le sens même des vacances, nous pourrions adapter au mieux notre méthode de travail et les objectifs que nous souhaitons atteindre.

Après réflexion et concertation, l'équipe définit le centre de loisirs, comme suit :

- Un équipement au service de la population pleumuroise, générateur de rencontres entre les habitants des différents quartiers, ou peuvent se rencontrer les associations sportives et culturelles.
- Un lieu ressource de loisirs pour les enfants et les jeunes, offrant un cadre et des moyens d'actions variés.
- Un espace de découverte et de création, permettant à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre, de vivre la réalité collective avec ses pairs, de faire l'expérience de l'autonomie, d'agir pour lui-même et avec les autres.
- Un espace de rencontre avec les parents, qui leur permettra de s'investir à leur manière dans la vie du centre, de manière régulière, ou tout simplement en prenant le temps de discuter avec l'équipe.

De fait, l'équipe entend promouvoir à travers les actions du centre de loisirs les points suivants :

Pour l'enfant :

Permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs dans un cadre épanouissant.

- En offrant des conditions d'accueil adaptées au public.
- En assurant une présence sécurisante et en facilitant les relations interpersonnelles.
- En préservant un cadre d'intimité et de chaleur pour les enfants.
- En proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant.

S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective.

- En développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance.
- En privilégiant des activités d'échanges, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences.
- En agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement.

Développer l'apprentissage de l'autonomie.

- En donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs.
- En laissant le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire.
- En mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte.
- En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles.
- En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites.

Pour les parents :

Permettre aux parents de trouver un mode de garde satisfaisant.

- En offrant une qualité de service et des horaires adaptés.
- En étant à l'écoute permanente de leurs attentes.

Permettre aux parents de trouver un lieu d'éducation complémentaire.

- En assurant un travail cohérent au service de l'enfant en lien avec sa réalité familiale.
- En facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant.

Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre.

- En les associant aux actions organisées.
- En créant un lien privilégié avec l'équipe d'encadrement.

Pour la structure:

Affirmer notre nouvelle place de structure municipale.

- En assurant une bonne communication avec l'extérieur.
- En ouvrant le centre à d'autres utilisateurs (OMCL, OMS, parents...).
- En travaillant avec les partenaires locaux.

Assurer une image de qualité de notre service.

- En répondant au plus près aux attentes et besoins locaux.
- En valorisant auprès des habitants et des élus notre travail et notre mission.

Pour l'équipe d'encadrement :

Permettre à chacun de s'épanouir dans son travail.

- En s'assurant que le cadre est valorisant pour tous les employés.
- En permettant à chacun de progresser dans sa vie professionnelle (formation, conseils, échanges...)
- En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de structure.

4- LES ACTIVITES

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs fixés. D'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Le centre de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé pourra être très large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet, et de mener un projet d'activités sur plusieurs séances.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives. C'est pourquoi, au delà de l'activité pour l'activité, l'équipe pensera à valoriser l'enfant et ses compétences à travers l'activité proposée. L'équipe d'animation disposera de fiches actions, qui seront remplies pour chaque activité prévue. Cette fiche permettra de définir le but recherché et d'organiser de manière très précise l'activité en question.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances, et que le centre de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Le programme d'activités sera réalisé en réunion d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents. Les enfants seront bien évidemment associés à la réalisation de ce programme autant que faire se peut. Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront négociables et d'autres, pour des raisons techniques, financières, qui ne le seront pas.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent donc y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais forcer.

En résumé :

L'activité est un moyen de répondre aux objectifs éducatifs fixés. Elle doit être adaptée aux enfants en tenant compte de leurs capacités motrices, intellectuelles.

L'activité peut-être préparée, improvisée, avec ou sans encadrement d'un adulte, mais elle doit être bénéfique aux enfants et se dérouler en toute sécurité.

5- LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs.

Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien, et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

L'accueil du matin et le pointage :

De 8 h à 9 h 30, il se déroule dans la grande salle de restauration, il est assuré par le directeur ou l'adjoint et un animateur.

Ce temps permet de rencontrer les parents, de prendre connaissances des consignes ou remarques données, d'informer sur la journée, de récupérer les papiers...

La garderie du matin et du soir :

De 8 h à 9 h 30 et le soir de 17 h à 18 h 15. Ce temps est assuré par au moins deux personnes (directeur/adjoint/anim). La garderie se passe le matin dans l'espace lecture de la salle de restauration et les salles d'activités selon le nombre d'enfants. Ce temps permet à l'enfant de commencer sa journée tranquillement, et de la terminer de la même manière. L'enfant peut lire, dessiner, discuter, jouer à des jeux de société plutôt calmes. L'animateur n'organise pas spécifiquement l'animation, mais il est présent avec les enfants et peut aider ou stimuler l'échange. C'est aussi le moment des petits chagrins du matin qu'il faudra calmer après le départ de papa ou maman.

La collation, le repas, le goûter :

La collation du matin est donnée aux enfants de 3 à 8 ans. Elle est prise dans les salles d'activités entre 9 h 30 et 9 h 45. Il peut s'agir d'un yaourt, d'une briquette de jus d'orange ou d'un biscuit. La collation n'est pas un petit déjeuner.

Les repas sont pris au centre de loisirs, la restauration étant faite sur place, soit par les cuisiniers des restaurants scolaires (le mercredi) soit par d'autres cuisiniers recrutés au moment des vacances scolaires.

Les petits lous prennent leur repas entre 11 h 30 et 12 h 15.

Les animatrices mangent à table avec les enfants ou sur une table à côté.

Les moyens et grands mangent entre 11 h 45 et 12 h 45. Les animateurs mangent avec les enfants à table ou sur une table à côté.

Les repas décidés entre le directeur et le cuisinier doivent être variés, équilibrés et tenir compte de la saison, du budget et du programme.

Le rôle des animateurs est de s'assurer que les enfants mangent correctement tout en faisant partager le plaisir de goûter et de manger. Sans forcer l'enfant à manger, il est important de veiller à une bonne alimentation de chacun. La mise et débarrassage de table et le balais pourront être faits par les enfants.

Nous serons vigilants aux régimes alimentaires.

Le goûter est pris entre 16 h 30 et 17 h. Nous veillons également à ce que le goûter soit consistant, sans pourtant être excessif. Les enfants mangeront le soir chez eux.

La toilette :

Nous devons veiller en permanence à assurer l'hygiène et la propreté des enfants.

Les tout petits seront systématiquement accompagnés pour se laver les mains, faire les petites commissions.

Les animateurs veilleront à ce que les plus grands se lavent bien les mains avant et après le repas ainsi qu'au goûter.

Les soins :

Ils seront assurés par le directeur, l'adjoint ou l'animateur référent sanitaire. Nous disposons d'une infirmerie au centre.

Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement la trousse de secours, la liste des enfants et des numéros d'urgence.

En mini- camp sous tentes :

Les enfants pourront vivre l'expérience d'une ou plusieurs nuits sous tentes. Un petit camp de base sera installé dans la parc du centre de loisirs. Pour les plus grands, nous pourrons aller sur le camping municipal de la commune. Le repas du soir et le petit déjeuner seront pris soit dehors sur les tables de pique-nique, soit sous le barnum en cas de mauvais temps.

Les enfants prendront leur douche au centre, ou au camping le soir avant le repas. Un éclairage extérieur restera allumé au centre toute la nuit pour permettre aux enfants, accompagnés d'un animateur, de se rendre aux sanitaires en cas de besoin.

En résumé :

Il est important de considérer ces différents temps de vie quotidienne, comme étant aussi important que toute activité de loisirs. L'animateur à un rôle à tenir, et doit être soucieux du respect des règles (d'hygiène, de sécurité, d'équilibre alimentaire...) pour que l'enfant comprenne toute l'importance de ces moments qu'il vit dans sa journée.

Il n'y a pas de corvées dans notre centre de loisirs, ces temps font parti de notre vie quotidienne.

6- ORGANISATION DE L' ESPACE

Le centre de loisirs est un bâtiment spacieux placé au cœur d'un terrain boisé et clôturé de 4 hectares.

Nous avons la chance de pouvoir accueillir les enfants dans un cadre à la fois spacieux, agréable et très sécurisant.

Les salles accessibles aux enfants sont réparties comme suit :

- 2 salles pour les petits loups (activités et sieste).
- 1 salle d'activité pour les moyens.
- 1 salle de jeux (baby-foot, ping-pong, billard) pour les moyens et grands.
- 1 salle atelier pour les moyens et grands.
- 1 salle restauration avec espace calme, lecture, jeux de société.
- L'été, nous rajoutons trois tentes marabouts servant de salles d'activité.

Le parc ne présente pas de coin dangereux, cependant, certaines parties plus humides n'y sont pas accessibles sans animateur.

Au moment de la sieste, l'espace de derrière, ainsi que les couloirs menant aux salles d'activités des petits loups, ne sont pas accessibles aux autres enfants.

Les lieux interdits d'accès sans accompagnement:

- L'infirmerie
- Le bureau du responsable.
- Le hangar et la régie de rangement.
- Le parking d'arrivée.
- Tout espace extérieur au centre.
- La cuisine est interdite aux enfants et animateurs.

L'équipe veillera en début de centre à informer tout nouvel enfant des règles du centre.

Une signalétique (dessins, panneaux...) pourra être installée dans le centre ainsi que dans le parc pour permettre aux enfants de bien se repérer.

L'équipe d'animation ne disposant pas d'une salle réservée, devra s'organiser pour travailler et préparer ses animations soit dans la grande salle de restauration, soit dans une salle d'activité.

Cependant le bureau du responsable peut-être utilisé également pour consulter les revues et magazines d'activités, et préparer un temps d'animation.

L'équipe aura accès à la photocopieuses, téléphone, fax, Internet, pour les besoins de préparation des animations.

Un parking pour l'équipe se trouve derrière le centre. Un coin fumeur est aménagé également côté cuisine, à l'extérieur. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux, le parc, le parking d'arrivée, pendant toute activité extérieur. De manière générale, il est interdit de fumer devant les enfants.

7- LE CADRE, LES RÈGLES, LA LOI

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (MNS, prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- De se sentir en sécurité.
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter.
- De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

A l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente par rapport au projet.
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés.
- D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe. (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée. (la discussion avec un enfant est déjà un acte important).
- Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avant les enfants et cela ne servira à rien).
- Ne dites pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous mêmes respecter les règles !)
- Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte.
- N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue (mieux vaut ne rien dire du tout.)

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisant qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

En résumé :

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation.

Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

8- L' EQUIPE D' ENCADREMENT

L'équipe d'animation et de direction assure directement le travail avec le public. Nous sommes avant tout des agents de relation ; de fait, il nous appartient de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Notre rôle est également d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

L'équipe d'animation :

- Définie les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant ?)
- Prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques, les dangers.
- Motive, dynamise le groupe, permet à chacun de s'intégrer à l'animation.
- Mène l'animation, en assurant la sécurité du groupe.
- Vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité.
- Fait un point, une évaluation, un bilan de l'animation proposée.
- Est responsable des enfants qui lui sont confiés.

L'équipe de direction :

- Est responsable des enfants et du personnel.
- Assure le bon fonctionnement du centre, en étant garant de la législation en vigueur.
- Rédige le projet pédagogique et garanti son application.
- Assure le suivi des réunions d'équipe, l'évaluation des actions et des stagiaires.
- Contrôle le travail de chacun, aménage et répartit les rôles.
- Rend compte aux élus du déroulement du centre, par la réalisation de compte rendus écrits.

L'équipe de cuisine :

- Elabore les menus, prépare les repas, assure les commandes, gère les livraisons.
- Assure l'entretien, l'hygiène et le nettoyage permanent de la cuisine.
- Rend compte au directeur du suivi des stocks, du budget propre.
- Assure le service en salle (mise de table, service des plats, débarrassage).

Autres intervenants :

Il peut s'agir de prestataire d'activités sportives ou culturelles. Ils assurent la préparation, l'encadrement, le bon déroulement de leur activité. Néanmoins, nous restons responsables de notre groupe, notre rôle est de faciliter la menée de l'activité. Nous pouvons au besoin seconder le prestataire ou lui faciliter l'organisation. Nous l'informons également des enfants qui peuvent avoir des difficultés, des inquiétudes...nous appliquons les consignes de sécurité données.

En résumé :

Nous devons toujours garantir la sécurité physique et affective des enfants.

Nous sommes toujours responsables des enfants que nous accueillons.

9- L' EVALUATION

L'évaluation du projet s'inscrira dans une évaluation plus globale du travail que nous menons actuellement, pour la définition d'une politique enfance jeunesse sur la commune.

C'est pourquoi, nous procéderons à plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation du projet d'activité de l'équipe. Cela concernera le programme mis en place par les animateurs tout au long de l'année. Ce sera le niveau d'évaluation le plus fréquent, car il pourra être quotidien pendant les périodes de vacances scolaires.
- L'évaluation des animateurs stagiaires, sera réalisée à partir d'une grille de compétences travaillée en début de stage avec le stagiaire. L'évaluation fera l'objet de rencontres régulières afin de permettre au stagiaire de progresser dans son cursus.
- L'évaluation du projet pédagogique se fera tout au long de l'année, afin de préciser chaque année de nouveaux objectifs. Ce travail sera certainement le plus important dans les trois prochaines années, au regard du nouveau statut du centre de loisirs. Il sera intéressant de pouvoir présenter un bilan des trois premières années de fonctionnement, pour voir l'implication du CLSH dans la réalité locale.
- L'évaluation de la politique enfance jeunesse, avec le comité de pilotage en cours de création, nous amènera à réfléchir au contexte local. Une fois définie un projet éducatif global, il sera plus aisé de définir les axes de travail dans lesquels s'inscrit le CLSH.

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons pour chaque niveau un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.